



# Charte des sections locales

Rester libre ! est une association décentralisée qui œuvre à la sécession politique, c'est-à-dire à l'autonomie des personnes dans la cité, afin que soient protégés leurs droits naturels imprescriptibles : liberté de conscience et d'expression, droit de propriété.

Rester libre ! s'appuie sur des sections locales qui sont autonomes, libres de s'organiser, dans le respect de quelques principes fondamentaux :

- 1) Les sections locales peuvent utiliser le sigle Rester libre ! tant que le bureau national ne s'y oppose pas formellement.
- 2) Les sections locales sont apolitiques. Leurs membres sont libres de leurs opinions et de leurs engagements par ailleurs, mais ne peuvent dans le cadre de Rester libre ! faire la promotion d'aucun mouvement ou parti politique.
- 3) Les sections locales respectent les lois de la République. En particulier, elles ne peuvent appeler à la haine ni à la violence.
- 4) Les sections locales sont des organisations discrètes, qui protègent les données personnelles de leurs adhérents et la confidentialité des débats internes.
- 5) Les sections locales participent de l'organisation nationale et travaillent dans un principe d'harmonie et de sérénité.
- 6) Les sections locales sont organisées de façon horizontale et respectent les grands principes d'une organisation démocratique. Elles n'obéissent à aucune bureaucratie interne et procèdent autant qu'elles le peuvent par des délibérations loyales entre les membres.
- 7) Les sections locales sont indépendantes financièrement et ne peuvent être liées à aucune organisation extérieure.

Tout manquement à ces principes entraîne un retrait d'agrément de la section locale par le bureau national.